

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

Leurs projets.....A. DURAND
Le Pape et Jeanne d'Arc.
Le programme de S. S. Pie X (suite et fin.)....
...Emm. BARBIER, *ptre.*
Le danger des dépêches. — Mgr Delassus.
A propos d'une vision. — L'Alliance Française.
Lettre morte.....LAC SIOU
Honnête réclame.....ENNEMIDAVIE, *hôtellier.*
Contre l'immoralité. — Un mot. — Edifiant.
La question juive (Le côté social.)
Le libéralisme et l'ordre économique.....
...G. DE PASCAL
En Passant : (L'autorité spirituelle de l'Eglise ; Le zèle d'un organe de parti ; Les Canadiens et les Acadiens du Maine, etc.)
La Jeunesse s'affirme. — L'esprit national.
Petites notes. — La Propagande du Livre.

LEURS PROJETS

Un magistrat de Montréal attribuait, selon le *Canada*, l'augmentation de la criminalité, surtout au manque d'éducation ; on sait que l'éducation est catholique.

A ce propos, j'ai interrogé quelques réformistes sans arrière-pensée. Tous prétendent substituer aux éducateurs, laïques et ecclésiastiques, des pédagogues sans foi, hostiles à la foi, des émancipateurs.

Leur idéal est de nous imposer prochainement les idées, les méthodes et les programmes du pays de Luther où l'enseignement privé est au niveau de l'instruction publique.

La déclaration est significative au moment où la France renonçant à son titre de "Fille aînée" de l'Eglise, le Canada s'approprie à relever ce titre pour s'en parer et devenir le porte-drapeau du catholicisme.

Nos émancipateurs francs-maçons et catholiques-libéraux ont résolu d'empêcher que les Canadiens français n'ajoutent aux fastes héroïques de leur histoire, cette glorieuse mission d'avoir sauvé, pour le reste du monde, le sens moral, le sens chrétien partout sacrifié aux intérêts matérialistes.

En l'un de ses articles énergiques dont la *Croix* est coutumière, son directeur a réfuté l'allégation de "l'éminent magistrat." Restreignant sa démonstration à la jeunesse masculine, notre confrère établit qu'il faut chercher les causes de la criminalité dans les encouragements officiels à l'impudence et la tolérance dont jouissent les boutiques théâtrales. La peinture est inoubliable que nous fait la *Croix* des habitués de théâtre.

Parmi sept à huit cents jeunes gens qui vont s'y corrompre, pas une figure honnête. Toutes les physionomies décadent l'interne pourriture. Plusieurs paraissent prêts à commettre le crime qui leur rapporterait les quelques piastres exigées par le verseur d'alcool et le caissier du théâtre. Ne

travaillant pas, n'ayant aucun emploi, ils volent, pour aller voir danser de misérables filles et entendre chanter des grivoiseries. Où prennent-ils ces goûts bas et vils ? Dans les annonces des quotidiens, dans les réclames des journaux qui entretiennent des distractions. Le cabotinisme, cette maladie honteuse, des parents la donnent aux plus petits enfants. Ils livrent sans remords ces âmes ingénues aux entrepreneurs de spectacles pour voir leurs noms imprimés et servis au public entre deux flagorneries. Les idées et les sentiments de ces bambins sont encore dans la chrysalide. Avant qu'ils en sortent, il convient de les fausser et de les dévier. A la mimique et à la pantomime naturelles, on substitue les grimaces conventionnelles et les gestes à effet, puis on les jette sur les planches aux applaudissements démoralisateurs de la foule.

Une presse dénuée de tout scrupule s'enrichit à cet avilissement de l'enfance canadienne, tandis que l'éminent magistrat et ceux de la loge se réjouissent à la pensée qu'ils préparent au pays une génération de sans-culottes, de criminels, d'assassins.

Certes, il faut nous répéter : Pauvres parents ! malheureux enfants !

Mais quels noms donner à nos émancipateurs, à la presse jaune, aux exécutés de ses basses œuvres ? Surtout quelles épithètes méritent le "magistrat éminent" et ceux qui l'approuvent ?

Laissons ce soin aux futurs historiens. Si notre arrêt devançait le leur, toute la presse démoralisatrice qui se dit fœnicement catholique nous inculperait à notre tour un libelle affreux.

Et vous devinez quel serait notre sort si nous tombions sous la main de "l'éminent magistrat." Il faudrait bien cependant lui crier au nom de tous les catholiques qu'on n'a pu acheter :

L'Eglise vous prépara des hommes, vous en faites des cabotins et des criminels !

A. DURAND.

Etude, sommaire du 20 décembre 1908 : Lettre de S. Em. le cardinal Merry del Val au directeur des *Etudes* ; La connaissance de foi, Jules Lebreton ; La justice révolutionnaire, Pierre Bliard ; Saint Thomas psychologue, Xavier Moisan ; Deux romans, Pierre Suau ; Notes italiennes, L. Chervoillot ; Publications sur l'histoire de la Compagnie de Jésus, Joseph Brucker ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Evénements de la quinzaine ; Table du tome 117 ; Tables de l'année 1908.

Hâtez-vous d'acheter le livre LA FOI DE NOS PERES, à 40 cts par la poste, car le tirage est limité. La Propagande du Livre.

Le Pape et Jeanne d'Arc

A la cérémonie des décrets de béatification de Jeanne d'Arc et des martyrs de la Chine, le Saint Père a prononcé l'allocution suivante en réponse au discours de Mgr Touchet, évêque d'Orléans :

Je suis reconnaissant, Vénérable Frère, à votre cœur généreux qui voudrait me voir travailler dans le champ du Seigneur toujours à la lumière du soleil, sans nuage ni bourrasque. Mais vous et moi nous devons adorer les dispositions de la divine Providence qui, après avoir établi son Eglise ici bas, permet qu'elle rencontre sur son chemin des obstacles de tout genre et des résistances formidables. La raison en est d'ailleurs évidente : l'Eglise est militante et par conséquent dans une lutte continuelle. Cette lutte fait du monde un vrai champ de bataille et de tout chrétien un soldat valeureux qui combat sous l'étendard de la Croix. Cette lutte a commencé avec la vie de notre Très Saint Rédempteur et elle ne finira qu'avec la fin même des temps. Ainsi il faut tous les jours, comme les preux de Juda au retour de la captivité, d'une main repousser l'ennemi et de l'autre élever les murs du Temple saint, c'est-à-dire travailler à se sanctifier.

Nous sommes confirmés dans cette vérité par la vie même des héros auxquels sont consacrés les décrets qui viennent d'être publiés. Ces héros sont arrivés à la gloire, non seulement à travers de noirs nuages et des bourrasques passagères, mais à travers des contradictions continuelles et de dures épreuves qui sont allées jusqu'à exiger d'eux pour la foi le sang et la vie.

Je ne puis nier pourtant que ma joie est, en effet, bien grande en ce moment : car en glorifiant tant de saints, Dieu manifeste ses miséricordes à une époque de grande incrédule et d'indifférence religieuse ; car, au milieu de l'abaissement si général des caractères, voici que s'offrent à l'imitation ces âmes religieuses qui, pour témoigner de leur foi, ont donné leur vie ; car enfin ces exemples viennent, en effet, pour la plus grande part, Vénérable Frère, de votre pays, où ceux qui détiennent les pouvoirs publics ont déployé ouvertement le drapeau de la rébellion et ont voulu rompre à tout prix tous les liens avec l'Eglise.

Oui, nous sommes à une époque où beaucoup rougissent de se dire catholiques, beaucoup d'autres prennent en haine Dieu, la foi, la révélation, le culte et ses ministres, mêlent à tous leurs discours une impiété railleuse, nient tout et tournent en dérision et en sarcasmes, ne respectant même pas le sanctuaire de la conscience. Mais il est impossible que devant ces manifestations du surnaturel, quelle que soit leur volonté de fermer les yeux en face du soleil qui les éclaire, un rayon divin ne finisse pas par pénétrer jusqu'à leur conscience et, serait-ce même par la voie du remords, les ramener à la foi.

Ce qui fait encore ma joie, c'est que

la vaillance de ces héros doit ranimer les cœurs alanguis et timides peureux dans la pratique des doctrines et des croyances chrétiennes, et les rendre forts dans la foi. Le courage, en effet, n'a de raison d'être que s'il a pour base une conviction. La volonté est une puissance aveugle quand elle n'est pas illuminée par l'intelligence ; et on ne peut marcher d'un pas sûr au milieu des ténèbres. Si la génération actuelle a toutes les incertitudes et toutes les hésitations de l'homme qui marche à tâtons, c'est le signe évident qu'elle ne tient plus compte de la parole de Dieu, flambeau qui guide nos pas et lumière qui éclaire nos sentiers : *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis* (Ps. 118).

Il y aura du courage quand la foi sera vive dans les cœurs, quand on pratiquera tous les préceptes imposés par la foi ; car la foi est impossible sans les œuvres comme il est impossible d'imaginer un soleil qui ne donnerait point de lumière et de chaleur. Cette vérité a pour témoins les martyrs que nous venons de célébrer. Car il ne faut pas croire que le martyr soit un acte de simple enthousiasme qui consiste à mettre la tête sous la hache pour aller tout droit en Paradis. Le martyr suppose le long et pénible exercice de toutes les vertus. *Omnimoda et immaculata munditia.*

Et, pour parler de celle qui vous est connue plus que tous les autres — la Pucelle d'Orléans — dans son humble pays natal comme parmi la licence des armes, elle se conserve pure comme les anges ; fière comme un lion dans tous les périls de la bataille, elle est remplie de pitié pour les pauvres et pour les malheureux. Simple comme un enfant dans la paix des champs et dans le tumulte de la guerre, elle demeure toujours recueillie en Dieu et elle est tout amour pour la Vierge et pour la sainte Eucharistie, comme un chérubin — vous l'avez bien dit. Appelée par le Seigneur à défendre sa patrie, elle répond à sa vocation pour une entreprise que tout le monde, et elle tout d'abord, croyait impossible ; mais ce qui est impossible aux hommes est toujours possible avec le secours de Dieu.

Que l'on n'exagère pas par conséquent les difficultés quand il s'agit de pratiquer tout ce que la foi nous impose pour accomplir nos devoirs, pour exercer le fructueux apostolat de l'exemple que le Seigneur attend de chacun de nous : *Unicuique mandavit de proximo suo*. Les difficultés viennent de qui les crée et les exagère, de qui se confie en lui-même et non sur les secours du ciel, de qui cède, lâchement intimidé par les railleries et les dérisions du monde : par où il faut conclure que, de nos jours plus que jamais, la force principale des mauvais, c'est la lâcheté et la faiblesse des bons, et tout le nerf du règne de Satan réside dans la mollesse des chrétiens.

Oh ! s'il m'était permis, comme le faisait en esprit le prophète Zacharie, de demander, au divin Rédempteur : "Que sont ces plaies au milieu de vos mains ? *Quid sunt istae plogae in medio manuum tuarum* ?" La réponse ne serait pas douteuse : "Elles m'ont été infligées dans la maison de ceux qui m'ai-

maient : *His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me* " par mes amis qui n'ont rien fait pour me défendre et qui, en toute rencontre, se sont rendus complices de mes adversaires. Et à ce reproche qu'encourent les chrétiens pusillanimes et intimidés de tous les pays, ne peuvent se dérober un grand nombre de chrétiens de France.

Cette France fut nommée par mon vénéré prédécesseur, comme vous l'avez rappelé, Vénérable Frère, la très noble nation, missionnaire, généreuse, chevaleresque. A sa gloire j'ajouterai ce qu'écrivait au roi saint Louis le Pape Grégoire IX : " Dieu, auquel obéissent les légions célestes, ayant établi, ici-bas, des royaumes différents suivant la diversité des langues et des climats, a conféré à un grand nombre de gouvernements des missions spéciales pour l'accomplissement de ses desseins. Et, comme autrefois, il préféra la tribu de Juda à celles des autres fils de Jacob, et comme il la gratifia de bénédictions spéciales, ainsi il choisit la France de préférence à toutes les autres nations de la terre pour la protection de la foi catholique et pour la défense de la liberté religieuse. Pour ce motif, continue le Pontife, la France est le royaume de Dieu même, les ennemis de la France sont les ennemis du Christ. Pour ce motif, Dieu aime la France parce qu'il aime l'Eglise qui traverse les siècles et recrate les légions pour l'éternité. Dieu aime la France, qu'aucun effort n'a jamais pu détacher entièrement de la cause de Dieu. Dieu aime la France, où en aucun temps la foi n'a perdu de sa vigueur, où les rois et les soldats n'ont jamais hésité à affronter les périls et à donner leur sang pour la conservation de la foi et de la liberté religieuse. " Ainsi s'exprime Grégoire IX.

Aussi, à votre retour, Vénérable Frère, vous direz à vos compatriotes que s'ils aiment la France, ils doivent aimer Dieu, aimer la foi, aimer l'Eglise, qui est pour eux tous une mère très tendre comme elle l'a été de vos pères. Vous direz qu'ils fassent trésor des testaments de saint Remi, de Charlemagne et de saint Louis — ces testaments qui se résument dans les mots si souvent répétés par l'héroïne d'Orléans : " Vive le Christ qui est roi des Francs ! "

A ce titre seulement, la France est grande parmi les nations ; à cette clause, Dieu la protégera et la fera libre et glorieuse ; à cette condition on pourra lui appliquer ce qui, dans les livres saints, est dit d'Israël : " Que personne ne s'est rencontré qui insultât à ce peuple, sinon quand il s'est éloigné de Dieu : *Et non fuit qui insultaret populo isti, nisi quando recessit a cultu Domini Dei sui* " (du livre de Judith, v, 17).

Ce n'est donc pas un rêve que vous avez énoncé, Vénérable Frère, mais une réalité ; je n'ai pas seulement l'espérance, j'ai la certitude du plein triomphe.

Il mourait, le Pape, martyr de Valence, quand la France, après avoir méconnu et anéanti l'autorité, proscrit la religion, abattu les temples et les autels, exilé, poursuivi et décimé les prêtres, était tombée dans la plus détestable abomination. Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis la mort de celui qui devait être le dernier Pape, et la France, coupable de tant de crimes, souillée encore du sang de tant d'innocents, tourne dans sa détresse les yeux vers celui qui, élu Pape par une sorte de miracle, loin de Rome, prend à Rome possession de son trône, et la France implore avec le pardon l'exercice du divin pouvoir que, dans le Pape, elle avait si souvent contestée ; et la France est sauvée. Ce qui paraît impossible à Dieu est possible aux hommes.

Je suis affermi dans cette certitude par la protection des martyrs qui ont donné leur sang pour la foi, et par

l'intercession de Jeanne d'Arc qui, comme elle vit dans le cœur des Français, répète aussi, sans cesse, au ciel la prière : " Grand Dieu, sauvez la France ! "

Le programme de S. S. Pie X

(Suite et fin)

Si, maintenant, on examine les faits et les actes à la lumière de ces principes, si l'on se rappelle l'intrépide et héroïque fermeté avec laquelle le Vicaire de Jésus-Christ tient la tête depuis cinq ans à la persécution déchaînée en France, la sublimité des sacrifices auxquels il a su entraîner toutes les églises du pays, les triomphes de sa simplicité évangélique sur l'astuce et l'hypocrisie d'un gouvernement sans foi ni conscience, et sa sérénité au milieu de cette épouvantable tempête ; si l'on observe que, dans le temps même où le Vicaire de Jésus-Christ soutient cette lutte poignante sans autres armes que la foi dans sa mission d'en haut, il se met, avec la même intrépidité, en travers du torrent d'erreurs qui dévaste le champ de l'Eglise, et débloie autant d'héroïque vigueur pour maintenir parmi ses enfants la pureté de sa doctrine que pour imposer le respect de ses droits à nos adversaires, on n'aura pas de peine à convenir de la parfaite harmonie entre le dessein annoncé et la conduite qu'il tient. Partout éclatent cet invincible attachement au devoir de proclamer, de maintenir le droit et la vérité, et cette résolution, aussi calme qu'irréductible, de ne pas se dérober aux luttes inévitables (1).

L'un et l'autre se peignent en traits dont le cœur se sent remué, dans cette page de l'Encyclique *Vehementer* (11 février 1906), portant pour la première fois condamnation de la rupture violente du Concordat :

" Nous devons faire entendre ces graves paroles et vous les adresser à Vous, Vénérables Frères, au peuple de France et au monde chrétien tout entier, pour dénoncer le fait qui vient de se produire. Assurément, profonde est Notre tristesse, comme Nous l'avons déjà dit, quand par avance Nous mesurons du regard les maux que cette loi va déchaîner sur un peuple si tendrement aimé par Nous. Et elle nous émeut plus profondément encore à la pensée des peines, des souffrances, des tribulations de tout genre qui vont vous incomber à Vous aussi, Vénérables Frères, et à votre clergé tout entier. Mais, pour nous garder, au milieu de sollicitudes si accablantes, contre toute affliction excessive et contre tous les découragements, Nous avons le souvenir de la Providence divine, toujours si miséricordieuse et l'espérance mille fois vérifiée que jamais Jésus-Christ n'abandonnera son Eglise, que jamais il ne la privera de son indéfectible appui. Aussi, sommes Nous bien loin d'éprouver la moindre crainte pour cette Eglise. Sa force est divine, comme son immuable stabilité : l'expérience des siècles le démontre victorieusement. Personne n'ignore en effet les calamités innombrables et plus terribles les unes que les autres qui ont fondu sur elle pendant cette longue durée : et, là où toute institution purement humaine eût dû nécessairement s'écrouler, l'Eglise a toujours puisé dans ses épreuves une force plus vigoureuse et une plus opulente fécondité. "

Et maintenant, au point de vue doc

(1) L'allocation sur l'Ecole de Bethléem, prononcée le 23 décembre 1903, en réponse aux vœux du Sacré Collège, est encore une touchante et admirable peinture de ces magnifiques dispositions.

trinal, qui pourrait relire cette seule page de la même Encyclique *Jucunda sane*, sans reconnaître que le modernisme y est déjà analysé avec une profonde pénétration, jugé, et que l'Encyclique *Pascendi* s'y trouve en germe ?

" Notre siècle s'attaque à la racine la plus profonde de l'arbre, c'est-à-dire à l'Eglise, et s'efforce d'en dessécher le suc vital afin que l'arbre tombe plus sûrement pour ne pousser désormais aucun germe.

" Cette erreur moderne, la plus grande de toutes, et d'où découlent les autres, est cause que nous avons à déplorer la perte éternelle du salut de tant d'hommes et de si nombreux dommages apportés à la religion ; nous en connaissons même beaucoup d'autres qui sont imminents si le médecin n'y porte la main.

" On nie en effet qu'il y ait rien au-dessus de la nature ; l'existence d'un Dieu créateur de tout, et dont la Providence régit l'univers ; la possibilité des miracles. Ces principes une fois supprimés, les fondements de la religion en sont forcément ébranlés. On attaque même les arguments qui démontrent l'existence de Dieu, et, avec une témérité incroyable, à l'encontre des premiers jugements de la raison, on rejette cette force invincible de raisonnement qui des effets conclut à leur cause, c'est-à-dire à Dieu et à ses attributs, que ne restreint aucune limite, " car depuis la création du monde, l'intelligence contemple à travers les œuvres de Dieu ses perfections invisibles. On y voit aussi " sa puissance éternelle et sa divinité " De là, il s'ouvre une voie facile à d'autres erreurs monstrueuses, aussi contraires à la droite raison que pernicieuses aux bonnes mœurs.

" En effet, la négation gratuite du principe surnaturel qui se pare du faux nom de science devient le postulat d'une critique également fautive. Toutes les vérités qui ont quelque rapport avec l'ordre surnaturel, qu'elles le constituent ou qu'elles lui soient annexes, qu'elles le supposent ou qu'enfin elles ne puissent être expliquées en grande partie que par lui, tout cela est rayé des pages de l'histoire, sans le moindre examen préalable. Telles sont la Divinité de Jésus-Christ, son Incarnation par l'œuvre du Saint-Esprit, sa Résurrection d'entre les morts opérée par sa propre vertu, enfin tous les autres points de notre foi. Une fois engagée dans cette fautive direction, la science critique ne se laisse plus arrêter par aucune loi ; tout ce qui ne sourit pas à ses desseins, ou qu'elle estime être contraire à ses démonstrations, tout cela est biffé des Livres Saints. L'ordre surnaturel enlevé, il est en effet nécessaire de refaire sur une base bien différente l'histoire des origines de l'Eglise. Dans ce but, les fauteurs de nouveautés retournent les textes anciens au gré de leur caprice, et les tiraillent, moins pour avoir le sens des auteurs que pour les ranger à leur dessein.

" Ce grand appareil scientifique et cette force spéculative d'argumentation en séduit beaucoup, si bien que la foi se perd ou s'affaiblit gravement. Il en est d'autres qui, restant fermes dans leur foi, s'emportent contre la méthode critique comme si elle devait tout ruiner : mais celle-ci, à la vérité, n'est pas elle-même en faute, et légitimement employée, elle facilite très heureusement les recherches. Cependant, ni les uns ni les autres ne font attention à ce qu'ils présument et posent en principe, c'est-à-dire cette science fausement appelée, qui est leur point de départ, et qui les conduit nécessairement à de fausses conclusions. Il est de rigueur qu'un faux principe en philosophie corrompe tout le reste. Ces erreurs ne pourront donc jamais être suffisamment écartées si l'on ne change

de tactique, c'est-à-dire si les égarés ne sortent des retranchements où ils se croient à l'abri pour revenir au champ légitime de la philosophie, dont l'abandon fut le principe de leurs erreurs.

" Il Nous coûte de retourner contre ces hommes à l'esprit délié et qui passent pour habiles, les mots de Paul reprenant ceux qui ne savent pas s'élever des choses de la terre à celles qui échappent à la portée du regard : " Ils se sont évanouis dans leurs pensées ; leur cœur insensé s'est obscurci, car, en se disant sages, ils sont devenus fous ". Fou, en effet, doit être appelé quiconque gaspille les forces de son esprit à bâtir sur le sable. "

Le champ de l'action sociale est trop vaste, les modes de son application sont trop complexes et trop variables, pour permettre d'appliquer le nom de programme aux simples principes et lignes de direction que contiennent ces premiers documents, dont l'objet est plus général ; et cependant rien n'y manque pour constituer un ensemble de règles admirable de clarté et de précision.

Lorsque, dans l'Encyclique *Jucunda sane*, Pie X fait remarquer que saint Grégoire le Grand " ne s'est pas frayé la route avec les savantes combinaisons de réformes sociales longuement élaborées ", il nous prémunit déjà contre la tendance actuelle qui porte nombre de catholiques à tellement exalter l'action sociale, à lui donner une telle prééminence, au détriment d'une propagande franchement religieuse, qu'ils semblent avoir découvert un moyen tout nouveau de rendre sa splendeur au catholicisme.

Cette action sociale, dont il est aussi nécessaire de ne pas outrer l'importance que de savoir la reconnaître, Pie X la ramène encore à son vrai caractère dans son allocution aux membres du Sacré-Collège, en réponse aux vœux offerts à l'occasion de la fête de Noël, peu de temps après sa première Encyclique (23 décembre 1903). Cet admirable discours tire de l'école de Bethléem un abrégé de toutes les maximes qui feront le programme du pontificat ; et la première application est celle-ci :

" C'est pourquoi la cabane de Bethléem est une école d'où le divin Rédempteur commence son enseignement, non par des paroles, mais par des œuvres, prêchant que l'unique moyen de réhabilitation est le sacrifice dans la pauvreté et la douleur. Les pompes théoriques, les assemblées bruyantes, les discussions des questions brûlantes ne servent à rien. Pour restaurer toutes choses dans le Christ, sans la sollicitude de la science, sans l'aide de la richesse, sans l'intervention de la politique, cette leçon suffit : et la société, si elle entrait dans cette voie, serait heureuse dans la joie et la paix universelles. "

Un passage de l'Encyclique *Supremi apostolatus*, où la même pensée était déjà exprimée, formule aussi le caractère principal et distinctif que doivent porter les œuvres sociales catholiques, à l'encontre de cette apparence de neutralité religieuse qu'on cherche de plus en plus à lui substituer. Le Pape loue ces œuvres, cette action sociale et les associations fondées par les catholiques pour la promouvoir. Mais il ajoute :

" Nous entendons que les associations aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la vie chrétienne. Il importe peu, en vérité, d'agiter subtilement de multiples questions et de discuter avec éloquence sur droits et devoirs, si tout cela n'aboutit à l'action. L'action, voilà ce que réclament les temps présents, mais une ac-

tion qui se porte sans réserve à l'observation des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi et sur ses avantages terrestres."

Un programme d'action sociale chrétienne, Pie X l'a donné ex professo dès le début de son règne par un acte spécial, le *Motu Proprio* du 18 décembre 1903. La netteté, l'enchaînement, l'application des principes qui la doivent régler, et la ferme volonté qui en prescrit l'observation, font de cet auguste document un véritable code, au regard duquel les réticences du libéralisme catholique ne paraissent pas moins surprenantes que par rapport à la conduite politique.

Enfin, s'il s'agit du rôle du clergé dans l'action sociale, sur lequel on entend tout le monde dissertar à perte de vue, comme si le programme du Pape ne donnait pas, en ce point aussi, pleine lumière et direction, il n'y aurait qu'à relire, dans la première de ses Encycliques, la page où, parlant de l'esprit de nouveauté, il rappelle suivant quelle loi doivent se hiérarchiser les sollicitudes du prêtre :

"D'ailleurs, que les nouveaux prêtres, qui sortent du Séminaire, n'échappent pas pour cela aux sollicitudes de votre zèle. Pressez-les, Nous vous le recommandons du plus profond de Notre âme, pressez-les souvent sur votre cœur, qui doit brûler d'un feu céleste ; réchauffez-les, enflammez-les, afin qu'ils n'aspirent plus qu'à Dieu et à la conquête des âmes. Quant à Nous, Vénérables, Nous veillerons avec le plus grand soin à ce que les membres du clergé ne se laissent point surprendre aux manœuvres insidieuses d'une certaine science nouvelle qui se pare du masque de la vérité et où l'on ne respire pas le parfum de Jésus-Christ ; science menteuse qui, à la faveur d'arguments fallacieux et perfides, s'efforce de frayer le chemin aux erreurs du rationalisme ou du semi-rationalisme, et contre laquelle l'Apôtre avertissait déjà son cher Timothée de se prémunir, lorsqu'il lui écrivait : "Garde le dépôt, évitant les nouveautés profanes dans le langage, aussi bien que les objections d'une science fautive, dont les partisans, avec toutes leurs promesses, ont défailli dans la foi." Ce n'est pas à dire que Nous ne jugions ces jeunes prêtres dignes d'éloges, qui se consacrent à d'utiles études dans toutes les branches de la science, et se préparent ainsi à mieux défendre la vérité et à réfuter victorieusement les calomnies des ennemis de la foi. Nous ne pouvons néanmoins le dissimuler, et Nous le déclarons même très ouvertement, Nos préférences sont et seront toujours pour ceux qui, sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent plus particulièrement au bien des âmes dans l'exercice des divers ministères qui s'offrent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin.

"C'est pour Notre cœur une grande tristesse et une continuelle douleur de constater qu'on peut appliquer à nos jours cette plainte de Jérémie : "Les enfants ont demandé du pain et il n'y avait personne pour le leur rompre." Il n'en manque pas, en effet, dans le clergé, qui, cédant à des goûts personnels, dépensent leur activité en des choses d'une utilité plus apparente que réelle ; tandis que moins nombreux peut-être sont ceux qui, à l'exemple du Christ, prennent pour eux-mêmes les paroles du prophète : "L'esprit du Seigneur m'a donné l'unction, il m'a envoyé évangéliser les pauvres, guérir ceux qui ont le cœur brisé, annoncer aux captifs la délivrance et la lumière aux aveugles." Et pourtant, il n'échappe à personne, puisque l'homme a pour guide la raison et la liberté, que le principal moyen de rendre à Dieu son

empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux."

Un peu plus tard (Encyclique sur l'Action catholique, 11 juin 1905), S. S. Pie X, exprimant la même préoccupation, l'appliquait directement à l'action et aux œuvres sociales :

"Et, pendant que nous montrons à tous la ligne de conduite que doit suivre l'action catholique, Nous ne pouvons dissimuler, Vénérables Frères, le sérieux péril auquel la condition des temps expose aujourd'hui le clergé : c'est de donner une excessive importance aux intérêts matériels du peuple en négligeant les intérêts bien plus graves de son ministère sacré

"Le prêtre élevé au-dessus des autres hommes pour remplir la mission qu'il tient de Dieu, doit se maintenir également au-dessus de tous les intérêts humains, de tous les conflits, de toutes les classes de la société. Son propre champ d'action est l'Eglise, où, ambassadeur de Dieu, il prêche la vérité et inculque, avec le respect des droits de Dieu, le respect des droits de toutes les créatures.

"En agissant ainsi, il ne s'expose à aucune opposition, il n'apparaît pas homme de parti, soutien des uns, adversaire des autres ; et, pour éviter de heurter certaines tendances ou pour ne pas exciter sur beaucoup de sujets les esprits aigris, il ne se met pas dans le péril de dissimuler la vérité ou de la taire, manquant dans l'un et dans l'autre cas à ses devoirs ; sans ajouter que, amené à traiter bien souvent des choses matérielles, il pourrait se trouver impliqué solidement dans des obligations nuisibles à sa personne et à la dignité de son ministère.

"Il ne devra donc prendre part à des Associations de ce genre qu'après mûre délibération, d'accord avec son évêque, et dans les cas seulement où sa collaboration est à l'abri de tout danger et d'une évidente utilité."

Même au point de vue de la conduite politique qui doit nous occuper, nous n'avons point à regretter d'avoir donné à notre exposé cette ampleur. L'action sociale en particulier s'y mêle nécessairement. Nous aurons donc à en dire aussi quelque chose. D'autre part, le catholicisme saisit l'homme tout entier ; la foi doit être manifestement l'âme de son activité dans tous les ordres. L'erreur du libéralisme est de l'oublier.

Voilà donc le phare lumineux dressé sur la rive et dominant au loin l'immensité où l'action humaine évolue, cherchant sa route. N'en perdons pas de vue les feux.

EMM. BARBIER, prêtre.

Le danger des dépêches

Bon nombre des lecteurs du *Soleil* ont lu, sans aucun doute, avec étonnement les lignes suivantes, en première page, dans les dépêches qui racontent le désastre de Messine :

"La catastrophe a excité la superstition de la population toute entière qui parcourt la campagne, invoquant les saints et implorant la miséricorde divine. La superstition a été encore augmentée par la rumeur que dans la destruction générale de Messine, la statue de Sainte Rose est demeurée intacte"

Cette dépêche de Rome a été évidemment rédigée par une plume impie ; et il est fort regrettable qu'au *Soleil* ou l'ait publiée sans aucun correctif.

Seuls les ignorants et les sectaires

confondent la pitié, la foi, avec la superstition.

La superstition est une pratique ou une crainte religieuse mal fondée qui inspire des actions et des croyances contraires à la religion ou à la raison.

Invoquer les saints et implorer la miséricorde divine c'est faire un acte de pitié, de foi, de religion ; il n'y a que les impies qui appellent cela de la superstition.

Voilà une bonne preuve du danger des dépêches de l'étranger, la plupart de source protestante, juive ou maçonnique.

Nos journaux catholiques à nouveau publient très souvent de ces sortes d'informations tendancieuses ou impies.

Il serait grandement temps pour nos confrères de songer à contrôler efficacement tout ce que leur apporte le télégraphe.

La note du *Soleil* accusant de superstition les malheureux Messiniens qui implorent la miséricorde divine et invoquent les saints est tout à fait regrettable.

MGR DELASSUS

Nos lecteurs savent que nous empruntons en grande partie nos informations touchant les choses et les hommes de France de la *Semaine religieuse* de Cambrai qui a pour directeur Mgr Delassus, une des plumes françaises les plus militantes et les plus sûres, auteur d'un magistral ouvrage, *le Problème de l'heure présente*.

En effet, c'est, on s'en souvient, dans les colonnes de la revue de Mgr Delassus que nous avons surtout puisé les notes qui nous ont servi à mettre nos lecteurs en garde contre le *Sillon*, contre certains écrivains catholiques libéraux ou modernistes, contre la *Justice Sociale* et autres organes piqués de modernisme et de libéralisme.

Comme preuve que nous puisions à bonne source nous sommes heureux de reproduire ici la teneur du bref que S. S. Pie X a adressé tout récemment à Mgr Delassus :

A Notre cher Fils Henri Delassus, prêtre, prélat de la Maison pontificale Cambrai.

PIE X, PAPE,

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons une pleine connaissance du zèle industrieux avec lequel vous combattez dans vos écrits pour l'honneur et les droits du Siège Apostolique : ce que vous faites depuis longtemps comme directeur de la *Semaine religieuse* de ce diocèse.

Vous pouvez juger par là de quelle bienveillance Nous sommes animés envers vous.

Et voici que vous Nous donnez un nouveau motif de vous la témoigner, maintenant que vous nous offrez, par les mains de Notre Vénérable Frère François, archevêque de Métymne, la belle offrande que vous avez recueillie avec tant de soin, pour que dans ces solennités de notre jubilé Nous soyons largement aidé par les générosités de Nos fils.

Cette pieuse munificence de tant de bons chrétiens, venant s'ajouter à votre dévouement envers Nous, Nous remplit de joie.

Aussi, de tout cœur, Nous offrons

Nos remerciements à vous et à eux.

A vous, cher Fils, à tous ceux qui ont participé à ces dons, à tous les lecteurs de la *Semaine religieuse*, Nous accordons, avec l'affection la plus grande, la Bénédiction Apostolique, gage des dons célestes que Nous implorons pour vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 novembre 1908, la sixième année de notre pontificat.

PIE X.

M. l'abbé Barbier rappelle en quelques mots dans sa revue, la *Critique du libéralisme* l'état de service de Mgr Delassus qui "est un de ceux qui ont le plus fait en France, pour résister aux progrès du libéralisme. Sa carrière d'écrivain catholique, déjà très longue, est remplie d'œuvres fécondes. La région du Nord, en particulier, lui est redevable en bonne partie de la conservation de ses traditions de foi. La fermeté et la patience avec lesquelles il a supporté pendant longtemps les contradictions et les attaques n'avaient d'égales que sa modestie. Le nouvel et éclatant témoignage que le Père commun des fidèles lui décerne aujourd'hui réjouira tous les amis de la cause catholique."

Nous offrons à Mgr Delassus nos plus sincères félicitations.

A propos d'une vision

Il y a déjà quelques jours la presse canadienne a publié une dépêche de Rome annonçant que S. S. Pie X avait eu une vision, ce qui causait beaucoup d'émotion à Rome.

Rien n'est venu encore confirmer la nouvelle lancée par les journaux. Cette dépêche n'étant pas tendancieuse nous la publions sous toutes réserves ; car nous ne sommes pas de ceux qui s'empressent d'ajouter foi à tout ce qui se fabrique dans les agences à nouvelles.

"Le Vatican vient d'être mis en émoi par la nouvelle que le pape avait eu récemment une vision dans laquelle Jeanne d'Arc lui était apparue et lui avait promis que sa politique serait avant longtemps couronnée de succès.

Cette nouvelle a produit dans les milieux ecclésiastiques un émoi peu ordinaire.

On dit que la sainte, dont la béatification a eu lieu dernièrement, a encouragé le pontife à continuer dans la voie qu'il suivait et lui a promis que le plus merveilleux triomphe couronnerait ses efforts.

C'est pendant que le pape était en prière dans son oratoire privé, immédiatement après la cérémonie de la lecture du décret de béatification, que la sainte est apparue au pontife.

On a remarqué que le pape, en sortant de son oratoire, était très pâle et que pendant plusieurs jours il a gardé un silence significatif."

Une chose qui ne fait pas de doute, c'est que la politique suivie, ou mieux la direction donnée par Pie X est la bonne, qu'elle est inspirée par le Saint-Esprit et que déjà elle est couronnée de succès.

Les portes de l'enfer ne prévaudront point.

Hâtez-vous d'acheter le livre LA FOI DE NOS PÈRES, à 40 cts par la poste, car le tirage est limité. La Propagande du Livre.

L'Alliance Française

De même aussi les catholiques doivent préférer s'associer avec les catholiques. — (LÉON XIII.)

On ne semble guère de cet avis au *Nationaliste*, s'il faut en juger par l'article du 3 janvier, intitulé : *M. Paul Tardivel et l'Alliance Française*.

Après le replâtrage de M. Martineau, l'apologie de l'Alliance Française, et nous allons oublier les applaudissements à M. Langlois, c'est complet.

Ce qui a dû plaire particulièrement au *Nationaliste* c'est que son collaborateur tout en faisant de la réclame en faveur de l'Alliance Française, nous donne une leçon de charité et de doctrine comme sait en donner tout libéral bien piqué.

Notre adversaire a résolu de nous confondre à tout jamais en nous posant la question suivante, dans trois lettres privées et une publique.

« Si l'Alliance Française est une œuvre maçonnique, comment se fait-il que le Père jésuite Joseph-Marie Renaud soit un des conférenciers attitrés de l'Alliance Française ? »

On comprendra pour quelle raison nous ne nous sommes pas occupé de répondre à pareille question.

Ce n'est pas à nous, mais au Rév. P. Renaud que notre correspondant doit s'adresser pour obtenir une réponse satisfaisante. Nous ignorons complètement pourquoi ce religieux prête son concours à une institution du genre de l'Alliance Française ; comme il ne peut pas être ici question d'ignorance, il faut supposer que le Père Renaud croit, en agissant ainsi, tirer quelque bien de cette société neutre et par conséquent suspecte.

Qu'on le remarque bien l'Alliance Française n'étant pas nommément condamnée par l'Eglise, il est donc permis non seulement aux catholiques laïques, mais même aux ecclésiastiques d'en faire partie ou de lui prêter leur appui.

Pour notre part, nous n'avons jamais combattu l'Alliance Française comme une institution défendue expressément par Rome, mais simplement comme une société neutre, très suspecte que les catholiques pour obéir aux conseils du Pape doivent fuir s'ils ne veulent pas faire l'affaire des ennemis de l'Eglise.

Si notre correspondant nous avait demandé pourquoi nous, nous ne faisons pas partie de l'Alliance Française, nous lui aurions donné nos raisons avec empressement.

Nous lui aurions dit que ce n'est pas nous qui avons écrit que l'Alliance Française fait une œuvre maçonnique, mais bien un évêque, Mgr Meurin de l'Île Maurice, dans une lettre pastorale reproduite tout dernièrement dans la *Vérité*.

Voici quelques passages très significatifs de la dénonciation de Mgr Léon Meurin, S. J. évêque de Port Louis.

« Vous n'ignorez pas qu'une diversité d'opinion sur le caractère de la société appelée l'Alliance Française a, depuis quelque temps, divisé Notre cher troupeau. Les uns ne voyaient dans cette association qu'un moyen patriotique et louable de propager et de protéger la langue française, par elle, les intérêts de la mère patrie au

dehors de la France. Les autres y trouvaient une de ces nombreuses sociétés spéciales, créées et dirigées par la franc-maçonnerie pour un but particulier, subordonné au but général auquel vise cette société secrète universelle.

« Pour Nous-même il n'a jamais été douteux, que la propagation de la langue française n'était pour l'Alliance qu'un but avoué, et que ce but n'était en réalité, qu'un moyen pour arriver au dernier but des chefs de cette société. Ce dernier but, tout secret, est la propagation des idées maçonniques antichrétiennes. Cette vérité résulte des révélations faites par les membres les plus influents de l'Alliance Française. »

« La guerre à outrance, continue Mgr Meurin, faite par la franc-maçonnerie à la religion chrétienne, sévit partout. Déchristianiser la France et l'Italie, voilà son programme. Pour atteindre ce but, tous les moyens lui sont bons, et tous les instincts, bons et mauvais doivent lui servir de leviers ou de points d'appui.

« Le patriotisme et l'amour de la langue maternelle sont des sentiments naturels et louables ; l'éducation et l'avancement de leurs enfants sont des désirs justes de tous les parents. La Ligue de l'Enseignement, cette fille de la franc-maçonnerie, exploite ces sentiments et ces désirs au profit de la franc-maçonnerie en France ; l'Alliance Française, sa sœur, est destinée à en faire autant au dehors.

« Persuadé de la justice de Notre jugement sur le caractère antichrétien de cette société, Nous avons adressé, le 12 octobre 1888, une Circulaire aux Directeurs des écoles catholiques, leur défendant de présenter leurs élèves au concours de l'Alliance Française. »

L'évêque de Port Louis termine sa pastorale par ces graves paroles :

« Nous défendons positivement et formellement à tous les catholiques de prendre part à l'Alliance Française, soit comme membres, soit comme candidats aux prix et aux bourses que cette société a l'habitude d'offrir. »

En même temps Mgr Meurin communiquait à ses fidèles le document suivant :

« Rome, le 22 avril 1891.

Illustriissime et Révérendissime Seigneur,

Dans la Session générale du Saint-Office, qui a eu lieu le mercredi, 18 mars de l'année courante, l'Exposé de Votre Grandeur sur la Société nommée l'Alliance Française a été considéré. Les Eminentissimes Seigneurs Cardinaux du Saint-Office ont arrêté que Votre Grandeur mérite des louanges pour sa manière d'agir contre ladite Société, et qu'elle doit être exhortée à persévérer avec constance dans ses efforts pour éloigner les fidèles de la dite Société de la manière qu'elle l'a fait jusqu'ici. »

(Signé) Jean Cardinal SIMEONI, Préfet.
† DOMINIQUE Archevêque de Tyr, Secrétaire. »

Comme nous l'avons fait remarquer quand nous avons publié le texte complet de la lettre pastorale de l'évêque de Port Louis, on a prétendu que Rome avait, dans la suite, changé sa manière de voir au sujet de l'Alliance Française ; pour notre part nous ne connaissons aucun document qui établit cette prétention ; la vérité croyons-nous est que Rome a simplement, à cause de certaines circonstances, pour éviter le scandale causé sans doute par des catholiques insubordonnés, laissé

les fidèles libres d'accepter certaines subventions offertes par cette société. Mais nous sommes persuadé qu'il n'y a rien eu de révoqué au sujet de l'esprit et du caractère de l'Alliance Française.

Nous aurions rappelé aussi à notre adversaire que M. Pierre Foncin, secrétaire général de l'Alliance, a lui-même établi le caractère neutre de cette société dans un livre intitulé *l'Alliance Française*, publié en 1889, à Paris.

Ainsi on trouve à la page 9 le passage suivant qui est très caractéristique :

« L'esprit qui anime l'Alliance est resté le même et son action en Tunisie comme partout ailleurs, n'a pas changé de caractère. Elle encourage, avec une égale sollicitude, les écoles congréganistes fondées ou protégées par le cardinal Lavignerie, les écoles israélites entretenues par l'Alliance israélite universelle, les écoles laïques indigènes organisées par l'administration de M. Marchuel. »

« A la page suivante nous lisons ce qui suit : « Le comité de Tunis comptait à cette époque 221 adhérents... Il s'était recruté parmi les Français, les Israélites, les Maltais, les Italiens et parmi les Musulmans qui avaient fourni à eux seuls les deux tiers des membres et les trois quarts des recettes. »

Enfin nous aurions signalé au collaborateur du *Nationaliste* la circulaire de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, en date du 10 octobre 1906, dans laquelle Mgr Bégin rappelle les enseignements du Saint-Siège au sujet des diverses sociétés de fraternité.

« Outre les sociétés formellement condamnées par l'Eglise, dit Mgr l'Archevêque, il y en a d'autres qui se rapprochent des précédentes, qui sont sous la direction des francs-maçons et qui ont toujours été considérées — et avec grande raison — comme suspectes. »

Mgr engageait ensuite ses prêtres à répéter aux fidèles ces paroles de Léon XIII :

« Fuyez non seulement les associations qui ont été ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise, mais aussi celles qui, de l'avis des hommes intelligents et particulièrement des évêques, sont regardées comme suspectes et dangereuses. De même aussi les catholiques doivent préférer s'associer avec les catholiques. »

Maintenant un fait parfaitement établi, c'est que l'Alliance Française est une société neutre, puisqu'elle compte dans ses rangs des catholiques, des protestants, des francs-maçons, des juifs, des musulmans. Ce qui est indiscutable aussi, c'est que l'Eglise a toujours engagé les catholiques à s'associer avec des catholiques.

Nous le savons, on peut tout en restant catholique ne pas tenir compte de ce conseil du Saint-Siège et se moquer même de ceux qui le répètent ; le libéralisme en a fait bien d'autres parmi nous.

Nous savons qu'il y a aussi des catholiques très sincères enrôlés dans les sociétés neutres et suspectes, particulièrement dans l'Alliance Française.

Nous savons enfin que si la franc-maçonnerie est déjà puissante chez nous, c'est grâce surtout au grand nombre de nos catholiques qui incons-

ciemment ou non font l'affaire des lo-

ges.

C'est là l'œuvre du libéralisme.

LETTRE MORTE

Lettre morte est cette loi fédérale prohibant la vente des boissons sur la ligne du Grand-Tronc-Pacifique. Telle était bien mon opinion depuis longtemps : j'en ai aujourd'hui la certitude.

Comme j'ai toujours pensé que le meilleur moyen de travailler à l'œuvre sociale est de procéder par l'enquête, je me suis renseigné par moi-même et sur les lieux. Mon enquête s'est limitée à la région du haut Saint-Maurice, où j'ai passé une grande partie du mois de décembre, parmi les travailleurs que j'ai fait causer et qui m'ont fait voir comment, en ces parages, on exploite le travail, la misère, la faiblesse et aussi le vice des pauvres gens. La vérité, c'est ceci : le trafic de la boisson à La Tuque et aux différents postes ou campements de la ligne, Vermilion, Coucache, Moutachène, etc., se fait d'une manière éhontée par toute une bande de fraudeurs.

A La Tuque, où il n'y a et ne peut y avoir de licence, pas moins de dix trafiquants vendent en gros, c'est-à-dire à la caisse de douze bouteilles, et sept autres et même plus vendent à la bouteille et au verre. Je connais leurs noms et certes je ne suis pas le seul à être au courant de leur négoce. L'un d'entre eux, et ce n'est pas le plus grand exploitateur, s'est vanté impudemment de faire au moins par jour, vingt piastres de bénéfice par ce commerce illicite. Et je sais encore qu'il dit vrai ; car en une seule journée il est sorti de son magasin cinq gallons de whisky, une caisse de scotch, une caisse de gin, puis il y a les petits verres. Il se fait donc une rente annuelle de \$9000.00.

Plus loin sur la ligne, dans les différents campements, je connais encore neuf de ces commerçants. Des provisions leur arrivent à peu près tous les jours. Trois charretiers sont constamment occupés à transporter cette boisson. Ainsi le vingt décembre dernier, j'ai vu passer une voiture qui contenait dix-huit caisses, le lendemain deux autres charges de vingt-six caisses ; le vingt trois un trafiquant de La Tuque transportait à Moutachène une quantité de boisson de la valeur de six cents piastres. Voilà les exploits de quelques jours et je n'ai pu tout voir. Tous ces vendeurs vivent exclusivement de ce commerce, qui est si actif en cette région des postes d'ouvriers, que je l'estime à au moins mille piastres par semaine. Cela représente donc \$52.000 par année enlevées aux exploités pauvres. Et encore j'exclus de ce calcul les opérations de La Tuque, le centre de distribution, parce que je n'ai pas de données suffisantes pour risquer un chiffre. Seulement j'affirmerai ceci, c'est qu'un marchand de liqueurs de Montréal, a expédié à un seul de ses clients de La Tuque pour \$2.800 de boissons en novembre dernier. Les noms me sont connus.

Les profits réalisés sont énormes et pour en avoir une idée, il suffit de savoir que du scotch McNeil, qui se

vend à Montréal \$4.60 la caisse de 12 bouteilles ou 38 sous la bouteille par lot de cent caisses, est vendu \$10.00 à La Tuque, de 15 à 24 piastres un peu plus loin sur la ligne, et enfin \$36 à Coucacha. Le verre de ce même liquide se vend dix sous à La Tuque et vingt-cinq dans les campements où la bouteille vaut deux et trois piastres.

Maintenant quels sont les résultats ? La construction du nouveau transcontinental qui semblait devoir profiter aux pauvres travailleurs, ne sert qu'à enrichir, du moins dans cette région du Haut Saint-Maurice, que de misérables brigands qui spéculent sur le vice. Et ces coquins impunis que l'on devrait pourchasser, marchent la tête haute et frayent avec les honnêtes gens. La brave population de La Tuque, composée d'hommes vaillants et entrepreneurs qui tiennent au bon renom de leur ville naissante, déplore ces désordres et attend vainement que la loi de prohibition soit appliquée.

Plus loin j'ai vu ces pauvres journaliers de toutes nations peiner tout le jour à leurs rudes travaux, j'ai manié avec eux le pic et la pelle par un de nos rudes temps d'hiver, je les ai vus se tapir le soir dans leurs camps. Ils étaient venus là, si loin dans l'espoir peut-être d'apporter quelque bien-être à ceux qu'ils aiment. Et c'est pitié de penser que le fruit de leur travail et de leur misère n'aura servi qu'à les abrutir.

Les résultats encore ! Mais on les voit dans les journaux. Ce sont ces rixes souvent sanglantes ; ce sont les accidents fréquents qui ont causé morts d'hommes : on les attribue à l'imprudence ; ceux qui savent les attribuent plutôt à l'ivrognerie. Ce sont enfin ces meurtres qui ont rendu tristement célèbres les régions du Haut Saint-Maurice et dont plusieurs sont restés impunis.

Où, là bas, la loi de prohibition est lettre morte.

LAC STUR.

HONNÊTE RÉCLAME !

Pères et mères, jeunes gens et jeunes filles, enfants, écoutez et comprenez, je vous en prie, car c'est un ami, un père qui vous parle, puisque c'est un hôtelier et un aubergiste, c'est même un fabricant d'eau de vie ! ?

Extrêmement encouragé par l'accueil que vous avez fait à mes produits et par l'encouragement que vous avez donné à mes établissements de charité, j'ai le plaisir et l'honneur de vous annoncer que je viens de fournir d'alcool (le plus purement poison possible), à 30 lieues à la ronde, tous les débits, hôtels, cabarets, buvettes, cafés, et autres sanctuaires vénérables du dieu Bacchus, qui pullulent dans le district.

De plus éternellement fidèle à mes traditions, j'ai le plaisir, l'honneur et l'avantage de vous faire part que je continuerai d'être le bienfaisant et infaillible fabricant de ce qu'il y a de plus noble, de plus illustre, de plus glorieux pour la religion et la patrie : des ivrognes, des sans cœurs, des damnés ; des gueux, des miséreux, des alcooliques, des empoisonnés ; des rachitiques, des épileptiques, des maniaques, des voleurs, des

fous, des furieux ; des assassins, des criminels de toute espèce et de tout calibre ; le tout, avec une abondance que personne n'a pu égaler jusqu'ici, et... rapidement et, infailliblement.

Puis-je compter sur votre généreux concours ?

D'ailleurs, pour donner à tous le plus de facilité possible, et presque sans vous déranger, d'obtenir les immenses avantages que je viens de faire briller à vos yeux de patriote et de chrétien, plus fidèlement que par le passé, si le diable trouve par-ci par-là quelques 25 ivrognes pour signer mes requêtes, j'occuperai non seulement tous les coins de rues, mais encore tous les endroits un peu fréquentés.

Ah ! croyez-moi, infatigable quand il s'agit du bien public (religieux ou civil), malgré tous les sacrifices et tous les déboires, sans pudeur, pardon ! sans faiblesse, vous me verrez et le jour et la nuit à votre disposition, dussé-je tomber victime de mon dévouement.

La preuve, c'est qu'avant tous les marchands, bouchers, boulangers, etc., avant eux tous, dis-je, j'ouvrirai mes boutiques, et j'ai confiance que le scintillement de mes fioles aux reflets d'émeraude, m'amènera d'heure en heure des hommes forts que j'abrutirai, des femmes que je détraquerai, des jeunes gens que je corromperai, des vieillards que j'achèverai.

Mais ! mais... pas de surprise, je veux être franc. Je vous avertis et tous ceux qui le savent vous le orient. Je vous offre du vrai, pur et authentique alcool, lequel empoisonne avec la même efficacité que la morphine, la cocaïne, l'arsenic et l'opium ; en retour, plus généreux que les pharmaciens, je vends autant qu'on le désire, largement, sans mesure, mon poison et sur tout sans la tyrannique ordonnance du médecin.

Ne soyez pas surpris des couleurs diverses de mon poison, je l'obtiens au moyen de certains sels vénéneux, si bien que je donne ma parole d'honneur, avec seulement deux verres par jour d'un pareil élixir, vous serez un parfait alcoolique à moins de deux ans.

Ami des familles, j'en veux le plus possible dans la pauvreté, la misère, le malheur, la dégradation et la honte.

Ami de la race, je veux l'affaiblir et l'empoisonner dans la mesure du possible aussi, car, à l'impossible nul n'est tenu.

Ami de la patrie, je veux tout le bien désirable à ceux qui sont mes frères, je veux donc procurer du travail aux agents de police, aux huissiers, aux avocats, aux juges, aux géoliers, aux aliénistes, aux fossoyeurs.

Ah ! pères et mères de famille, voyez, vous comprenez quel ami vous avez en moi, et presque tous ceux qui vendent de la boisson ont le cœur pénétré de la même charité et du même amour.

N'est-ce pas, chers ouvriers, que je mérite bien que vous travailliez, que vous suiez à grosses gouttes pour m'enrichir et m'enrichir à ne rien faire, moi qui vous verse si fidèlement un poison maudit aux couleurs si variées ?

Ah ! vous ne tromperez pas mes espérances ! Oui, comme par le passé, vous me soutiendrez ; dussiez-vous pour cela oublier que vos enfants gémissent dans la plus noire des misères,

ou souffrent de la faim. Oui, au lieu de leur donner les vêtements, la nourriture et le nécessaire, vous viendrez remplir mes coffres et boire à la santé de ceux que vous tuez en buvant leurs larmes, leur sang et leur vie.

Où, vous m'encouragerez, et la preuve, c'est que vous ne lirez seulement pas mon honnête réclame ; la preuve encore que vous m'encouragerez, c'est que déjà vous avez le goût de l'alcool et l'usage que vous avez fait de mon poison a mis, je ne sais quelle araignée, à votre cerveau qui vous empêchera d'agir en homme et en chrétien.

Dans tous les cas ne me maudissez jamais, ma réclame est trop honnête. Je le répète d'ailleurs : c'est du poison que je vous verse, que je vous ai versé et que je vous verserai. Venez, buvez-en tous, sans cela votre vie serait trop longue et trop heureuse. En main la coupe du malheur !

ENNEMIDLAIVIE, Hotelier.

UN MOT

M. Henry Joseph Dallemant le fondateur de la France éphémère nous écrit une lettre très courtoise dans laquelle il nous dit qu'on l'a informé que la Vérité avait reproduit l'article ridicule et diffamatoire de l'Avant-Garde de Montréal, à son sujet.

De plus, M. Dallemant nous annonce qu'il ne prendra pas la peine de répondre, pour de bonnes et multiples raisons, à de pareilles élucubrations.

Il est évident que M. Dallemant a été très insuffisamment informé ; ainsi, nous tenons à lui faire remarquer que les quelques passages reproduits de l'Avant-Garde ne l'ont été qu'avec les restrictions et les réserves nécessaires.

D'ailleurs nous avertissons nos lecteurs qu'étant donné que M. Dallemant niait les avancées de l'Avant-Garde, seul le tribunal qui était saisi de cette affaire pourrait peut-être un jour faire un peu de lumière.

Cependant, dans de pareil litige, on aurait tort de s'attendre à voir les intéressés faire diligence.

Quoi qu'il en soit, si jamais les tribunaux se prononcent dans l'affaire Dallemant vs l'Avant-Garde nos lecteurs en auront des nouvelles.

EDIFIANT

Un prêtre très en vue de Québec nous écrit :

Continuez votre vigoureuse campagne contre les K. of C. On m'a sollicité bien des fois d'entrer dans cette galère irlandaise. J'ai toujours refusé pour plusieurs raisons, entre autres parce que je trouve que les sociétés catholiques n'ont pas besoin de singer les sociétés secrètes pour faire le bien.

J'ai rencontré dernièrement deux citoyens qui ont été membres de cette société et qui en sont sortis de dégoût. L'un d'eux me disait qu'après les assemblées un grand nombre d'entre eux allaient passer la nuit au club St..... pour boire et jouer à l'argent.

N'est-ce pas que c'est édifiant pour des gens qui se posent en champions de l'Eglise ?

Contre l'immoralité

D'un de nos lecteurs :

C'est un véritable plaisir pour moi, à l'occasion de la nouvelle année, de vous offrir mes plus sincères souhaits et les vœux les plus ardents que je forme pour le succès et la prospérité de votre excellent périodique, la Vérité, qui fut fondé par feu votre regretté père J. P. Tardivel pour propager les idées saines et combattre la vénalité de la presse de parti dans notre pays et qui continue si bien sa noble mission au milieu de nous. Je profite de l'occasion, monsieur le Directeur, pour vous signaler le danger qu'il y a pour notre jeunesse dans cette avalanche de cartes postales illustrées avec une obscénité repoussante qui circulent dans nos campagnes en ces jours du renouvellement de l'année ; j'en dirai autant des almanachs contenant des réclames ordurières en faveur de médecines brevetées, qui encombrant les bureaux de poste dans nos districts ruraux et qui, sous le fallacieux prétexte d'annoncer une soi-disant panacée universelle, ne sont à la vérité, la plupart du temps, que des attrappe-nigauds inventés dans un but de lucre malhonnête par des charlatans sans scrupules et qui servent en même temps d'agents démoralisateurs parmi nous, au moyen de leçons de physiologie et d'anatomie qui accompagnent ces réclames illustrées le plus souvent de gravures d'un réalisme révoltant, ces sales chiffons circulent dans nos familles, tombent sous la main de jeunes lecteurs ou lectrices, éveillent en eux une curiosité malsaine qui finit assez souvent par produire, dans la suite, les plus funestes ravages. On dirait vraiment qu'un vaste complot d'immoralité s'est formé pour pervertir chez nous les jeunes intelligences par les mauvais livres, le journalisme à sensation, et le théâtre ambulancier de vues animées, qui commence à être en vogue un peu partout dans notre province. Il est grand temps, monsieur le Directeur, de dénoncer toute ces tentatives démoralisatrices qui menacent la morale publique sur laquelle repose notre foi chrétienne et l'avenir de notre nationalité.

Notre ami dénonce là un mal qui déjà cause des ravages profonds parmi notre jeunesse.

Hier les quotidiens ont publié la dépêche suivante qui prouve que la littérature immorale et les cartes postales licencieuses sont un fléau général, au Canada.

" L'honorable M. Paterson, ministre des douanes, a reçu hier une délégation demandant une meilleure observation de la loi défendant l'entrée en Canada de littérature immorale. Actuellement une foule de marchands des grandes villes vendent des livres, journaux, cartes postales, dont le caractère est contraire à la décence, à la morale, offrant par là un danger public surtout pour la jeunesse.

" Le ministre a promis son concours à la délégation. "

Un des meilleurs moyens de combattre cet envahissement de littérature immorale serait de donner certains avantages à ceux qui travaillent à répandre la bonne et saine lecture. Les frais de douanes sur les livres sont exorbitants.

LA QUESTION JUIVE

Le côté social

Au risque de nous attirer des hordes de la part des écrivains de la *tribune libre* du Canada, nous allons étudier aujourd'hui la question juive, au point de vue social.

Dans son livre le *Droit public de l'Eglise*, Mgr L. A. Paquet expose, en se basant sur l'ancienne législation de l'Eglise, au temps du pouvoir temporel des Papes, quels doivent être les rapports sociaux entre les chrétiens et les Juifs.

La thèse de cet éminent professeur de théologie diffère quelque peu de celle des scribes du Canada qui nous ont attaqué chaque fois que nous avons mis nos compatriotes en garde contre la juiverie.

Après avoir examiné le côté théologique de la question juive, Mgr L. A. Paquet écrit :

" Mais il y a aussi le côté social, et l'on ne saurait perdre de vue ce que sont ordinairement les Juifs dans le milieu chrétien où ils vivent : des êtres à part, des créatures marquées d'un stigmate de honte, un peuple ennemi de tous les autres peuples, mêlé à chacun d'eux et ne s'identifiant avec aucun, faisant de l'usure une profession, de la ruse une vertu, de la haine pour le nom chrétien un dogme et un devoir.

" Que dit en effet le Talmud, ce commentaire fangeux et cette dépravation pharisaïque de la Bible plus chère aux Juifs que la Bible elle-même ? " Nous statuons que tout Juif devra, trois fois par jour, maudire tout le " peuple chrétien, prier Dieu qu'il le " confonde et l'extermine avec ses rois " et ses princes, et exécuter Jésus de " Nazareth. " (1) " Dieu commande " aux Juifs de travailler de toutes " manières, par ruse, par violence, par " usure, par vol, à s'emparer des biens " des chrétiens. " (2) — " Il est ordonné " à tout Juif de tenir les chrétiens " pour des brutes et de ne pas les trai- " ter autrement que des animaux sans " raison. " (3)

L'auteur du *Droit public de l'Eglise* nous fait ensuite connaître l'attitude prise par l'Eglise dans sa sagesse et nous fait part de la législation empreinte tout à la fois de charité et de prudence, de prévoyance et de bonté. " Ce fut une combinaison, miséricordieuse et ferme, de christianisme accueillant et d'antisémitisme défensif. "

" Elle permit d'abord aux Juifs, continue Mgr Paquet, de résider parmi les chrétiens et leur offrit un refuge dans ses propres Etats. "

Puis l'auteur nous montre les Juifs chassés de différents pays trouvant protection dans les Etats Pontificaux.

" L'autorisation, accordée aux Juifs, de résider parmi les chrétiens, dit Mgr Paquet, comportait néanmoins certaines restrictions propres à garantir ces derniers des périls d'un voisinage foncièrement hostile. C'est ainsi que la loi leur assignait dans les villes où ils étaient admis une rue ou un quartier déterminé ; qu'elle les obligeait à porter un vêtement distinctif ; que toute commensalité entre eux et les chrétiens était prohibée. " (4)

" De même, en considération de la supériorité des disciples du Christ sur cette race infidèle et déchue et pour écarter tout danger de séduction, l'Eglise défendit aux chrétiens non seulement de contracter mariage avec des Juifs, mais aussi d'entrer à leur service ou de les prendre eux-mêmes comme serviteurs.

" Considérant en outre la haute influence, pour le mal comme pour le bien, que les charges publiques confèrent à ceux qui en sont investis, elle crut sage d'interdire aux Juifs l'accès de ces fonctions ; ils ne pouvaient être, dans la société chrétienne, ni instituteurs, ni médecins, ni magistrats, ni militaires ayant un grade quelconque dans l'armée. Les événements dont nous sommes témoins depuis quelques années prouvent combien ces précautions étaient opportunes.

" Le commerce juif, sans être prohibé, se trouvait cependant, pour qu'il ne dégénérât pas en une exploitation odieuse des chrétiens, assujéti à une réglementation particulière. Il fallait prévenir les fraudes de toute espèce auxquelles les Juifs se livrent si facilement.

" En matière religieuse, la législation relative aux Juifs porte les caractères d'une générosité qui fait contraste avec les vexations légales dont les catholiques de plusieurs pays, en partie par le fait de l'influence israélite, sont aujourd'hui l'objet. Quoique ce peuple n'ait plus ni sacrifice, ni sacerdoce, ni autel, et que la foi de ses pères, sous l'action pharisaïque et rabbinique, ait évolué et se soit comme noyée sur un mélange de doctrines incohérentes et de superstitions absurdes, l'Eglise n'a pas voulu qu'il fut privé des quelques pratiques de religion auxquelles il s'adonne encore ...

" Telle a été en droit, telle a été aussi en fait la conduite non moins clémentine que prudente de l'Eglise à l'égard des Juifs. Comment ceux-ci ont-ils répondu à cette attitude bien faisante et à cette législation tutélaire ? Grégoire XIII va nous l'apprendre : " Le Saint Siège, dit-il, travaillant " pour leur conversion, les accueillit " miséricordieusement et les laissa habiter avec ses propres sujets, s'efforçant de les attirer à la lumière de la " vérité par des industries toujours " pieuses, leur fournissant les choses " nécessaires à la vie, les protégeant " contre les affronts et les injures, sans " parler de beaucoup d'autres gages de " bienfaisance dont il les entoura. Eux, " ne se laissant adoucir par aucun bien- " fait, n'omettant rien des anciennes " preuves de leur scélératesse. Ils continuèrent de persécuter Notre Seigneur " Jésus-Christ triomphant dans les " cioux, soit dans leurs synagogues, " soit partout ailleurs ; et se montrant " les pires ennemis des membres du " Sauveur, ils ne cessent de pousser " plus avant leur audace par d'horribles forfaits... "

" Ces paroles d'un Pape du seizième siècle n'ont rien perdu de leur actualité, et le grand publiciste catholique Louis Veuillot n'avait pas tort de voir dans la race juive, depuis qu'elle s'est rendue coupable d'un crime dont elle porte partout le stigmate, un peuple " servile lorsqu'on le foule, ingrat " lorsqu'on l'a relevé, insolent dès " qu'il se voit fort. "

Mgr Paquet fait suivre l'exposé de l'ancienne législation chrétienne au sujet des Juifs, de ces réflexions que M. Langlois et les écrivains de la *tribune libre* du Canada feraient bien de méditer :

" Le libéralisme moderne, aidé de la franc-maçonnerie a brisé l'ancienne législation chrétienne qui tenait cette nation suspecte sous le joug d'une ferme tutelle et qui permettait de vivre sans lui laisser la liberté de

nuire. Presque partout aujourd'hui les Juifs jouissent de l'égalité civile et politique, en même temps que d'une complète liberté religieuse. Y avons-nous gagné ? Leur complicité avec les Loges, dans le vaste complot social qui s'est formé, et qui va chaque jour s'exécutant avec tant de succès, non seulement contre le catholicisme, mais même contre le christianisme le plus vague, apporte à cette question une douloureuse réponse.

" Aussi croyons-nous que l'antisémitisme, tel que l'entendait saint Thomas d'Aquin et tel que le pratiqua l'Eglise, devrait être, dans la mesure permise par les conditions actuelles de la société, le programme de tous les pays chrétiens.

" Sans doute, comme le disait L. Veuillot, il ne faut pas haïr ces débris de Jérusalem infidèle sur lesquels pleura Jésus-Christ. " Mais il ne faut pas non plus, par une charité mal ordonnée, livrer sans défiance à des mains perfides et rapaces le corps social auquel nous appartenons et le trésor de nos traditions religieuses et nationales. Le Juif pour nous, est un ennemi. Soit qu'il nourrisse encore des inepties du Talmud la haine séculaire qui n'a cessé de l'animer contre les disciples du Nazaréen, soit que subissant l'action corrosive de la libre pensée, il place ses espérances messianiques non plus dans la restauration prise au sens littéral du royaume d'Israël, mais dans l'avènement d'un Dieu humanité gorgé d'or et de plaisirs, son influence sociale est une menace pour tout peuple où elle pénètre, elle est une calamité pour toute société où elle domine.

" Claudio Jannet, parlant des Juifs des Etats-Unis, dit que la plupart, surtout les plus riches, appartiennent à une sorte de parti réformé. Pour ceux-là " le Messie n'est qu'un symbole. L'humanité, en tant que race " élevée, heureuse, prospère, jouissant " de longue vie, de santé, de confort " terrestre, voilà le Messie qu'ils attendent, et que selon ces rabbins modernisés, Moïse et les prophètes ont " désigné sous des métaphores poétiques. C'est précisément le fond de " l'idée maçonnique. Les Juifs de cette " école passent rapidement du déisme " au panthéisme. "

Mgr Paquet termine son chapitre sur la question juive par ces exhortations et ces bons conseils :

" C'est donc notre devoir, à nous Canadiens, soit comme chrétiens, soit comme citoyens, de faire effort pour conjurer ce péril.

" Chrétiens, rappelons-nous l'antique législation de l'Eglise, que là où il est encore possible de l'appliquer, ne saurait être, pour nous, lettre morte. Faisons-en revivre l'esprit dans notre zèle discret à soustraire au contact juif nos relations de famille, d'amitié et même d'affaires.

" Citoyens et membres d'un Etat à base chrétienne, gardons-nous dans nos actes publics d'en fausser l'esprit, d'asseoir imprudemment notre influence sur l'influence des Juifs, de leur ouvrir les chemins du pouvoir, de leur confier une part de l'autorité, et de compromettre ainsi, par de misérables calculs de parti les intérêts de toute une nation.

" Il y a des tolérances nécessaires ; mais il y a aussi des complaisances coupables. La complaisance envers des ennemis implacables qui, depuis dix-neuf siècles, font métier de nous exploiter et de nous haïr, mérite le nom de faiblesse, d'aveuglement ou de folie. "

Toronto vient de décider par une grande majorité de réduire les licences de 150 à 110.

Le Libéralisme et l'Ordre Economique

Le libéralisme est, dans toutes les sphères, le dérèglement de la liberté. Au fond, toutes ses variétés se rattachent à une erreur métaphysique radicale. — La philosophie chrétienne, à la suite de saint Thomas, définit la liberté : *Vis electiva mediorum servato ordine finis*, " une puissance de choix parmi des moyens divers, l'ordre à la fin étant sauvegardé. " Si du monde intérieur nous nous transportons dans le monde extérieur, religieux, politique, social, la liberté doit être encadrée dans l'ordre, et l'ordre est la plus juste expression du rapport à la fin assignée, religieuse, pratique, politique, sociale et économique. Le libéralisme est, en des mesures diverses, la négation de cet ordre.

Il y a un ordre religieux, il y a un ordre politique, n'y aurait-il pas un ordre économique ? Il serait plus qu'étrange qu'il en fût autrement. L'économie politique et sociale a pour objet le monde de l'utile dans ses relations avec les besoins de l'homme vivant en société. Ces rapports peuvent-ils être abandonnés au bon plaisir, et, en définitive, à l'égoïsme des individus ? Le penser et chercher à réaliser cette pensée, ce serait aller droit à l'anarchie et installer dans le monde, au nom d'une prétendue liberté, le règne des appétits les plus voraces et les plus puissants. C'est cependant ce qu'a tenté de faire, plus ou moins, et sous le couvert de théories spéculatives, le libéralisme dit " économique. " Pour qu'il y ait accord, harmonie, dans tous les mondes où se meut l'activité humaine, il faut que le monde économique soit organisé conformément aux règles supérieures de la justice et de l'amour chrétien. Ces paroles ont attiré sur la tête de leur malheureux auteur les critiques les plus sévères et les plus... hautaines, je ne dis pas les plus hautes. Je crois bien que ces très honorables censeurs n'ont pas eu et n'ont pas encore une conception très nette de ce qu'est la société et de ce qu'est l'ordre social. Des notions juridiques, fortement imprégnées d'individualisme, leur ont masqué le côté social du problème. Très souvent, antilibéraux en religion et en politique, ils se sont laissé choir en matière économique, dans le libéralisme. Et cependant, la connexion des idées, la logique, la cohérence des choses, montrent assez clairement qu'ici, comme ailleurs, la liberté doit obéir à des règles en ce qui concerne le travail, la propriété, les échanges. Dire, d'une façon absolue : liberté du travail, liberté de la propriété, liberté des échanges, n'est pas plus raisonnable que de dire : liberté de la pensée, liberté de la parole, liberté de la presse ; et, si l'on va jusqu'au fond des mots et jusqu'au bout des idées, l'on aboutira forcément à l'exploitation de l'homme par l'homme, l'on déchaînera les pires révoltes, répondant aux pires tyrannies, et l'on sombrera dans les horreurs de la guerre de classes.

Ce qui a aussi, je le crains bien, alarmé ces très estimables critiques, et leur a fait dresser l'oreille, ce sont les mots : *organiser, organisation*. Ayant

(1) Duballet, *L'Eglise et l'Etat*, t. II, p. 317.

(2) Ibid., end. cit.

(3) Ibid., p. 318.

(4) Philipps, t. II, pp. 298, 303, 306. On peut trouver dans cet ouvrage tous les textes de législation ancienne relatifs à la question juive.

peut-être trop perdu de vue les conditions d'un corps social, très vivant et très souple, leur pensée s'est immédiatement portée sur une organisation en quelque sorte mécanique, venue du dehors, d'une organisation d'Etat — ce qui est le contraire d'une saine organisation économique. — Car, s'il est du droit et du devoir de l'Etat de faire, dans l'ordre économique et dans une mesure à déterminer, acte de législateur, d'être le *custos justitiae*, si même il lui appartient de justifier, de soutenir, de confirmer les initiatives et les efforts des individus et des différents groupes humains, *directement* organiser n'est pas de son ressort : il peut tout au plus construire un *automate juridique*, il ne crée pas une sorte de *fiat* souverain, une organisation vivante, autonome.

Et c'est ici, dans une intelligence plus pénétrante et plus étendue de la question, que peuvent se rejoindre les sentiments de tous ceux qui ont à cœur la restauration de l'ordre économique. Il y a un mot très profond de l'Encyclique *Rerum novarum* que l'on n'a peut-être pas assez médité. Ce qu'il faut tout d'abord demander à l'Etat, aux gouvernements, "c'est (qu'on pèse ces paroles) un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions : nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que de l'organisation même et du gouvernement de la société découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée." Cet enseignement dans lequel on entend toute la tradition chrétienne, et qui est tout particulièrement un résumé substantiel de la doctrine de saint Thomas, est de la plus haute importance. Qu'on y prenne garde : la société n'est pas un agrégat d'atomes humains, livrés autant que possible à la liberté de leurs caprices et de leur égoïsme, suivant la théorie libérale, ni une sorte de mécanisme artificiel, dont les rouages, ingénieusement agencés, se meuvent sur une impulsion venue du dehors — thèse socialiste ; — elle est un organisme vivant : elle en a la merveilleuse complexité, la diversité des fonctions, l'unité dans la variété, la délicatesse et la souplesse en même temps que la force et la puissance. L'Etat n'est pas, comme on l'a dit un jour dans un accès de fièvre oratoire "un mal nécessaire ;" tout au contraire, il est le ministre de Dieu pour le bien : *minister Dei in bonum*. C'est mutiler son rôle que de le réduire à n'être qu'un gendarme "un veilleur de nuit" : il doit être aussi un élément, un agent de progrès, le promoteur actif et intelligent du bien social, suivant le mot même de saint Thomas : *ut sit de promotione boni sollicitus*.

"C'est, en effet, poursuit le Pape, l'office de la prudence civile et le *devoir propre* de ceux qui gouvernent." L'Encyclique, après avoir énuméré les principaux éléments de la prospérité sociale à laquelle l'Etat doit concourir, ajoute : "De même, il (l'Etat) peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière, et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence, car, en vertu de son office, l'Etat doit servir l'intérêt commun. Et il est évident

que, plus se multiplient les avantages de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs". Quelle sagesse, et comme elle est vérifiée par la grande expérience de l'histoire ! A un *maximum* d'organisation sociale correspondra un *minimum* d'intervention directe de l'Etat, et à un *minimum* d'organisation sociale, correspondra un *maximum* d'intervention de l'Etat : c'est là une loi aussi sûre que la loi physique de la chute des corps.

Nier le pouvoir, le droit et le devoir, en maintes circonstances, de l'Etat à maintenir et à sauvegarder dans l'ordre économique la liberté et la dignité humaines et chrétiennes du travailleur, c'est tomber dans un libéralisme que je ne crains pas d'appeler anarchique et susciter par réaction les entreprises du socialisme révolutionnaire, l'on peut différer sur le *quantum* et sur les diverses modalités de cette intervention législative : le principe demeure incontestable pour quiconque a le sens de l'ordre social. Mais à quoi il faut surtout tendre, c'est à réaliser cet ordre principalement par l'organisation sociale. On ne remédiera aux maux du régime *individualiste* et libéral, on ne s'opposera victorieusement aux entreprises du régime bureaucratique qui aboutit fatalement au régime socialiste, que par le régime de l'association, par le régime *coopératif*.

Les hommes qui vivent sur le même territoire, qui exercent une même profession, qui sont voués aux mêmes occupations, ont une tendance naturelle à se rapprocher les uns des autres, pour s'entraider, pour se soutenir mutuellement, pour protéger leurs intérêts communs, et pour garantir plus efficacement l'exercice de leurs droits.

Cette tendance naturelle à se grouper d'après ce qu'on peut appeler les affinités professionnelles, tendance que l'histoire nous montre partout et toujours réalisée en pratique sous les formes les plus diverses, a pour résultat l'organisation des différents groupes humains. Ce droit d'association, c'est-à-dire d'unir ses forces à celles de ses semblables, d'une manière permanente, en vue d'une fin commune et licite, est un droit naturel, et non une pure concession de la loi humaine. Les besoins de l'homme étant divers, ses tendances et par conséquent les occupations auxquelles il se livre étant diverses, il est clair, qu'il pourra se former autant de groupes qu'il y a d'intérêts et de droits généraux à garantir et à promouvoir. Sans entrer dans le détail, nous pouvons dire que le caractère général de ces associations est de constituer un *organisme vivant*, un vrai corps social, organisé, hiérarchisé, autonome ; de là le nom de *corporations* donné à ces groupes, et de *régime corporatif* appliqué au système social qui regarde la société non comme une collection d'atomes mécaniquement juxtaposés, mais comme un ensemble de groupes vivants, harmonieusement coordonnés en vue de la fin générale. Comme un *organisme physique* peut être défini : "un corps composé de parties diverses, unies par un principe intérieur de vie, dont chacune jouit d'une autonomie relative et remplit la fonction qui lui est propre, en même temps qu'elles

sont toutes intérieurement et harmoniquement reliées entre elles et avec le tout vivant", ainsi l'on peut dire qu'un *organisme moral et social* est "une société publique, un corps moral permanent composé de parties diverses, unies par l'accord des esprits et des cœurs, par la communauté des devoirs, des droits, des intérêts, jouissant chacune d'une certaine autonomie et de l'activité libre qui lui est propre, toutes solidement et harmoniquement reliées entre elles et au tout social."

Dans l'ordre économique, les corps sociaux bien constitués sont un obstacle naturel à l'envahissement de l'individualisme et des maux qui l'accompagnent fatalement. En effet, le régime corporatif appliqué au mode du travail : 1° En ce qui touche les travailleurs, leur garantit la sécurité du lendemain en favorisant la permanence des engagements ; la dignité de la vie, le respect du foyer domestique et de la famille ; la juste rétribution d'un travail humainement mesuré à leurs forces ; il fait régner la justice en interdisant par de sages règlements la concurrence déloyale ; il assure la paix de l'atelier par l'établissement d'autorités arbitrales, de conseils et de tribunaux corporatifs ; il protège l'ouvrier contre les conséquences des accidents, de la maladie, de la vieillesse, du chômage involontaire, par la constitution d'un patrimoine corporatif et de caisses de secours ; il lui facilite l'instruction professionnelle, le crédit en dehors de toute exploitation usuraire, l'accès à la possession du capital et de la propriété.

2° En ce qui touche les consommateurs, il garantit leurs intérêts par le contrôle des syndics sur les produits fabriqués, tant au point de vue de la façon que des fournitures et des prix.

3° En ce qui touche la société tout entière, il prévient les haines entre les diverses classes, il empêche la prépondérance exclusive d'une classe au détriment d'une autre ; il fournit les éléments d'une véritable représentation professionnelle aux différents degrés de l'ordre politique : dans la commune, dans la province, dans l'Etat.

Le pouvoir civil — qu'on le note bien — n'a pas pour mission d'organiser directement les associations professionnelles ni de leur donner une législation *a priori*, encore moins d'en faire des espèces d'organes et d'instruments bureaucratiques, mais il devra faciliter, favoriser, soutenir, consacrer publiquement leur organisation.

Ainsi, *législation sociale* pour imposer et maintenir la justice dans la mesure nécessaire, car suivant la forte parole de Bonald : "on ne persuade pas aux hommes d'être justes ; on les y contraint ;" *organisation sociale*, pour faire rayonner dans la réalité des faits cet esprit de *fraternité*, fruit de la grande charité chrétienne et qui affirmait tout son programme dans la belle devise des vieilles corporations : *Vincit concordia fratrum* : tout est là.

Le libéralisme traite l'homme comme une bête ;

Le socialisme le traite comme une chose ;

Le catholicisme seul le traite en créature immortelle et en fils de Dieu. Soyons catholiques suivant toute la

force et dans toute l'étendue du mot, et nous éviterons également l'anarchie du libéralisme, et la servitude du socialisme ; nous nous tiendrons en garde contre les égarements d'une démocratie désorganisatrice ; étant dans la justice et dans l'amour, nous vivrons dans l'ordre.

G. DE PASCAL

(La Critique du Libéralisme.)

EN PASSANT

L'autorité spirituelle de l'Eglise } Les journaux catholiques de France nous ont raconté deux faits réfutant les sophismes des feuilles séctaires qui prétendent que l'autorité spirituelle de l'Eglise est caduque.

Il s'agit de deux fonctionnaires qui devant les menaces d'excommunication ont désavoué publiquement leurs erreurs.

Le maire de Falaise, M. Cliguet qui avait concouru à l'aliénation d'une propriété monastique se repent de sa faute sur son lit de mort et stipula dans son testament que sa retractation serait lue en chaire le jour de ses funérailles.

M. Henri Lapart un anticlérical qui a prêté lui aussi son concours dans la liquidation des propriétés monastiques vient de se convertir. Le jour de ses obsèques on a lu cette déclaration :

"Je regrette le mal que j'ai pu faire à l'Eglise comme avoué du liquidateur."

—o—

Le zèle d'un organe de parti } Le *Pionnier* signalait un exemple typique du zèle d'un journal de parti qui entend bien servir ses maîtres.

"Le *Soleil*, dit notre confrère du Nominique, n'est pas d'un enthousiasme ordinaire pour ses maîtres ! Rapportant que le Souverain Pontife a bien voulu accorder, à la requête de S. G. Mgr Emard, la faveur d'une audience particulière à M. Fisher, ministre canadien de l'agriculture, l'organe ministériel coiffe cette bonne aubaine du titre singulier : *L'honorable M. Fisher (sic) et... le Pape !* Allons, camarade, voilà qui dépasse la mesure du bienséant. Dans un journal catholique, ou soi-disant tel, le Saint Père doit toujours tenir le premier rang, fut-il confronté avec l'une de ces pseudo-merveilles du monde qui s'appellent "des ministres du cabinet Laurier !"

—o—

Les Canadiens et les Acadiens du Maine } A la convention des Canadiens français, à Waterville, en 1907, il avait été décidé de faire faire le recensement des Franco-américains de l'état du Maine. Ce travail est maintenant terminé ; M. Laplante a communiqué son rapport.

Voici la population de langue française par comté :

Aroostock, 22,883 ; York, 15,143 ; Androscoggin, 14,842 ; Penobscot, 9,892 ; Kennebec, 9,152 ; Cumberland, 7,715 ; Somerset, 4,358 ; Franklin, 2,315 ; Piscataquis, 397 ; Waldo, 145 ; Hancock, 110 ; Oxford, 3,341 ; Sagadahoc, 723 ; Washington, 381 ; Knox, 112 ; Lincoln, 22. Grand total : 91,567.

Ces chiffres sont très satisfaisants ; l'opinion générale était qu'il y avait environ 85,000 Franco-américains dans le Maine. Les Acadiens sont

établis principalement dans le nord de cet état.

Le } La France chrétienne
"Sillon" } nous fournit les détails
suivants au sujet du Sillon :

" Nous lisons dans le *Bulletin de l'Archidiocèse de Reims*, du samedi 19 décembre 1908 :

" Samedi soir, une réunion silloniste a eu lieu à la salle Dagermann ; de la conférence-réclame qui fut donnée en faveur d'une très pauvre feuille, nous ne dirons rien, l'orateur n'est plus de ceux qu'on discute, il est de ceux qu'on plaint."

" Le *Bulletin* emprunte à un journal quotidien local ce détail suggestif :

" Deux membres de la plus haute aristocratie maçonnique de Reims ont été si enthousiasmés par le discours de Marc Sangnier qu'ils lui ont ostensiblement porté leur offrande."

" Le *Bulletin* ajoute logiquement :

" Le geste de ces francs-maçons ne nous étonne pas, il est très naturel,"

" Mais que penser de certains catholiques et des prêtres qui, nonobstant les défenses épiscopales, se trouvaient encore dans la salle Dagermann et paraissaient boire du lait à l'audition des inepties débitées, à jet continu par le Président du Sillon."

" M. Marc Sangnier cherchait un titre pour son futur quotidien ; nous lui conseillons celui-ci : *L'Utopie Ont nérale*."

La jeunesse s'affirme

L'installation des officiers du cercle Dauray, affilié à l'Association catholique de la Jeunesse Franco-américaine, a été une superbe occasion pour nos jeunes compatriotes des Etats Unis de s'affirmer.

D'importants discours ont été prononcés, par le président du nouveau cercle, M. J. G. Myette ; par M. l'abbé Laverdière, l'aumônier - directeur, et par le président général, M. Louis Perras.

Ce dernier a terminé son discours par ces belles et fières paroles :

" Comme l'Union Saint Jean-Baptiste d'Amérique et à son exemple, nous avons fièrement arboré le drapeau du Sacré-Cœur, ce drapeau destiné à rallier autour de sa hampe tous les fils de notre race tant au Canada qu'aux Etats Unis. Par ce signe nous vaincrons !

" Donc, autour de notre drapeau, autour des couleurs d'azur de Carillon, aux fleurs de lys et à la grande croix blanche aux armes du Sacré-Cœur, que les esprits et les cours de la jeunesse franco-américaine toute entière se rallient, afin que demain, aux heures de danger, quand les vaillants d'aujourd'hui seront descendus dans la tombe ; quand notre foi, notre langue et nos droits seront menacés, à les voir flotter au dessus de leurs têtes, à entendre ses plis claquer au vent, les jeunes d'aujourd'hui croient voir l'image sacrée de la patrie et entendre la grande voix des ancêtres qui crie : " En avant ! jeunesse, affirme toi ! " Fais ton apparition au champ d'honneur ! Réclame ta part des combats " et des dévouements de la vieille génération : il en doit être ainsi pour que ne manque pas à la cause sacrée de la religion et de la patrie, la fraîcheur dans le dévouement et le cheva'eresque dans l'effort ! "

L'esprit national

Les journaux nous apportent un résumé de la conférence donnée par M. Henri Bourassa devant les membres du *Women's Canadian Club*.

M. Bourassa a développé le sujet suivant : l'esprit national.

Voici d'après la *Presse* ce qu'aurait dit le conférencier :

" La création d'un esprit national, est absolument nécessaire, quel que soit l'avenir du Canada. Et cet esprit national doit être conçu sur les bases les plus larges pour convenir aux deux races, qui doivent se comprendre et s'apprécier l'une l'autre."

M. Bourassa montre comment nous sommes de deux races qui avaient atteint le développement entier de leur civilisation et qui apportèrent des traditions politiques, sociales, religieuses, éducationnelles complètes. Il analyse la position qu'occupent Français et Anglais, leurs relations entre eux et avec l'Empire.

Après avoir étudié les divers problèmes que nous avons à résoudre, le conférencier arrive à la mesure de la liberté qu'il nous incombe de laisser à tous. C'est, dit-il, par le principe de la liberté seulement que nous obtiendrons la paix et la bonne volonté qui doit vent régner entre gens de races et de religions diverses. Il n'y a qu'une limite et c'est celle que jamais la liberté des uns ne doit nuire à celle des autres.

Quant à notre système politique, nous devrions être provinciaux pour les mesures qui regardent les provinces et nous devrions avoir l'esprit national le plus large pour ce qui regarde toute la nation.

L'orateur parle aussi de la fusion des races. Il déclare qu'il y est opposé. Quelle serait en effet la langue officielle ? Jamais le Canadien français ne se laissera imposer la langue anglaise, les traditions anglaises, pas plus qu'il imposera sa langue et ses traditions. Ce serait détruire au Canada ce dont nous sommes le plus orgueilleux. Quel mal y a-t-il à ce que chacun se serve de sa propre langue ? Que les hommes publics parlent les deux langues, qu'ils pénètrent dans les esprits et les cœurs des deux races et nous montrerons au monde une des plus grandes choses qui se soit jamais vue. Le Canadien français a accepté les conséquences de la cession, loyalement, sans sous entendus, il ne demande en échange que le respect de sa langue et de ses traditions."

PETITES NOTES

Le nouveau conseil de la Ligue maçonnique de l'Enseignement en France se compose comme suit :

Président : M. Desoye, député ; vice-présidents : Mme Jules Ferry, MM. Edouard Petit, Cleftie, Maurice Faure ; secrétaire général : M. Léon Robelin ; M. Maurice Berteaux ; secrétaires : MM. Baudrillart, Bordier, Bourguignon.

Parmi ces membres, dit la *France chrétienne*, se trouvent, bien entendu des francs-maçons notoires.

Depuis quelques années on a fait revivre à Québec une très vieille coutume, la quête de la guignolée pour les pauvres de la ville. Cette quête a rapporté \$2.330.42 en argent et des provisions pour une valeur de \$2.700.00.

Nos plus sincères remerciements à l'abonné de Montréal qui nous a si généreusement témoigné de l'encouragement.

Des élections viennent d'avoir lieu en France pour le renouvellement d'un tiers du Sénat ; le résultat d'après les dépêches serait favorable au bloc.

La Propagande du Livre

(BUREAUX DE LA VÉRITÉ, QUÉBEC.)

— (: o :) —

PETIT MANUEL ANTIALCOOLIQUE, par M. le chanoine R. Ph. Sylvain. Recommandé par le *Conseil de l'Instruction Publique*.

Prix : l'unité.....\$ 0.05
" la douzaine..... 0.25
" le cent..... 1.50
" le mille..... 10.00

Frais de port en sus.

L'Avant-Propos de ce petit manuel dit fort bien que " le moyen le plus pratique et le plus efficace qui ait été suggéré pour arrêter le progrès du mal et pour assurer NOTRE AVENIR NATIONAL, c'est l'éducation antialcoolique de l'enfance et de la jeunesse dans la famille et à l'école." Nous ajouterons que, à notre avis, ce *Petit Manuel Antialcoolique* est un éducateur parfait, et qu'il répond admirablement, sous forme de catéchisme simple et pratique, aux fins proposées. Toute mère, tout père de famille, soucieux de voir ses enfants grandir et se développer à l'abri des funestes influences de l'alcool, devait mettre entre leurs mains cet opuscule rédigé spécialement pour les enfants et pour les jeunes gens qui y entendront un langage clair, concis et tout à leur portée, sur une question de primordiale importance, traitée au complet en quelques pages. Un évêque, accédant aux vœux de nombreux familles, a cru devoir l'imposer dans toutes les écoles de son diocèse comme supplément du catéchisme.

CONDITIONS SPÉCIALES pour toute commande de DIX MILLE exemplaires et au-dessus.

En vente chez les LIBRAIRES, chez les Sœurs du Saint-Rosaire, à Rimouski, P. Q., et à la PROPAGANDE DU LIVRE, QUÉBEC.

COURS DE RELIGION, par le chanoine V. Cantineau, docteur en philosophie et en droit canon, bachelier en théologie et secrétaire de l'évêché de Tournai, censeur des livres. Nouvelle édition.

Deux beaux volumes brochés.

Prix.....\$1.25
Frais de port en sus......20

Le Concile du Vatican a tracé la voie qui s'impose à quiconque veut mettre l'enseignement de la religion en rapport avec les besoins de l'époque actuelle. Plus que jamais, il importe de bien préciser le sens de nos dogmes. Lorsqu'ils se trouveront aux prises avec les préjugés en vogue et les objections prétendument scientifiques contre notre sainte religion, les jeunes gens seront facilement ébranlés dans leur foi, s'ils n'ont fortifié leur croyance en la raisonnable, s'ils n'ont appris à déjouer le vice des sophismes accumulés par l'impiété moderne. C'est donc surtout aux éducateurs de la jeunesse que s'impose l'ouvrage du chanoine Cantineau.

UNE FLEUR MYSTIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE. Vie de la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin (1632-1668).

Prix : l'unité..... 0.60
Plus frais de poste..... 10

Livre d'absolue actualité en cette année des fêtes de Monseigneur de Laval dont la vénérée Mère fut la contemporaine. Une chose certaine, dit l'auteur, c'est que Mgr de Laval tint toujours la servante de Dieu en très haute estime, à cause de sa prudence et de sa sainteté et des vœux surnatu-

relles qu'elle recevait d'en haut sur les choses et les personnes de la colonie. Il la consultait souvent et lui recommandait les affaires les plus importantes de son diocèse. ...La Mère Catherine de Saint-Augustin fit siennes l'œuvre du premier Evêque de Québec, qui trouva en elle peut-être le plus puissant de ses auxiliaires.

PROPAGANDE

Une édition de PROPAGANDE du

" CATHOLIQUE D'ACTION "

faite tout spécialement sur nos ordres, vient de nous arriver.

L'unité..... 0.15
Par la poste..... 0.18
La douzaine..... 1.50
Par la poste 36 cts de plus.
Les 50 ex..... 5.00
Le cent..... \$10.00

Frais de port en sus

A PROPAGER

LA FOI DE NOS PÈRES ou Exposition complète de la Doctrine Chrétienne, par le Très Révérend D. D. James Gibbons, cardinal-archevêque de Baltimore.—L'unité 0.30. Par la poste .40.

Bel in 8vo de 432 pages. Qu'un aussi doctrinal ouvrage, de ce format et de cette belle apparence, puisse se vendre, frais de port compris, à 40 cts l'unité, cela serait inexplicable et cela ne se serait pas réalisé sans le fervent esprit de propagande d'un haut négociant de Montréal, véritable catholique d'action que le génie des affaires ne rend pas étranger à l'apostolat des œuvres, et en particulier à celui qui est le plus important après les fonctions du sacerdoce, l'apostolat des bons livres.

La Foi de nos Pères est un livre non seulement utile, mais que l'on pourrait dire NÉCESSAIRE. C'est le complément le mieux autorisé, fait par un illustre archevêque devenu Cardinal de la Sainte Eglise, du petit et du grand catéchisme. Pages de lecture facile, simple, éminemment intéressante, suréminemment instructive, qu'il faut offrir avec instances à tout homme qui porte le nom de chrétien.

DIEU ME SUFFIT ! — Cela s'adresse particulièrement aux amis du Cœur Eucharistique de Jésus. N'est-ce pas dans ce Cœur que vont s'épancher, ou du moins que devraient s'épancher les âmes en souffrance, les cœurs torturés ? Le monde, dans tout le tapage de ses fêtes et de ses bruyantes affaires, est vide ; il ne suffit à rien. Et pourtant ce pauvre cœur humain est toujours en quête de qui ou de quoi lui suffira. Dieu seul suffit ! Dieu suffit à notre tendresse, Dieu suffit à notre faiblesse, Dieu suffit à notre fierté, Dieu suffit à notre ambition.

Voilà ce que démontre, avec une éloquence pénétrante, cette brochure de 72 pages, qui nous arrive de Rome.

Prix 0.10
Par la poste..... .11

A propos de blasphèmes

Etude de quelques locutions françaises prétendument blasphématoires. Par le P. L. MANISE, c. ss. r.

Prix..... 0.25
Par la poste..... .28

LA PROPAGANDE DU LIVRE

BUREAUX

" LA VÉRITÉ " Québec.
Ph.-G. Hémond, L'U. S. J. B. d'A.
Edifice Unity Woonsocket.